

Vœu présenté par le Groupe Ecologiste

Justice écologique, justice sociale : les multinationales doivent assumer leur part de responsabilité

La loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre a été adoptée le 21 février 2017. Elle vise à lever l'impunité des grandes entreprises en leur imposant d'établir un « plan de vigilance » pour identifier les risques et prévenir les atteintes graves envers les droits humains, la santé, la sécurité des personnes, l'environnement et l'impact sur le dérèglement climatique, du fait de leur activité, de celles de leurs filiales, sous-traitants ou fournisseurs à l'étranger. Depuis son entrée en vigueur, cette loi a incité de nombreuses entreprises, notamment européennes, à se saisir des bénéfices d'une compétition loyale comme alternative à un dumping social et environnemental.

Le 23 octobre 2018, treize collectivités locales (Arcueil, Bayonne, Bègles, Correns, Est-Ensemble, Grande-Synthe, Grenoble, La Possession, Mouans-Sartoux, Nanterre, Saint-Yon, Sevrans et Vitry-le-François) et quatre associations ont interpellé le groupe TOTAL pour « *dénoncer l'absence, dans son plan de vigilance, de référence au risque climatique et d'actions adaptées pour le réduire* ». Celui-ci n'apparaît pas conforme aux exigences légales. Selon les demandeurs, le plan « *ne reflète pas la réalité des impacts des activités et des risques d'atteintes graves au système climatique induits par les activités [...] En second lieu, le plan de vigilance ne comporte aucune action adaptée d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves qui résultent du changement climatique. Les actions et mesures adoptées dans le plan de vigilance de TOTAL ne sont pas à la hauteur des impacts des activités.* »

TOTAL est une firme internationale, présente sur les cinq continents et dans plus de 130 pays, dont les activités contribuent aux dommages graves liés au réchauffement climatique.

Dans un rapport du *Climate Accountability Institute* de 2017, TOTAL a été désigné comme la 19^{ème} plus grosse entreprise émettrice de gaz à effet de serre (GES) au monde entre 1988 et 2015. Selon ce rapport, les activités de TOTAL sur la planète ont été responsables de 0,9 % des émissions mondiales de GES entre 1988 et 2015, et de 0,7 % pour l'année 2015, soit l'équivalent de deux tiers des émissions de la France la même année. Indéniablement, cela lui confère une responsabilité majeure dans la lutte contre le dérèglement du climat.

Si l'augmentation de la taxe sur les carburants en a été l'étincelle, la mobilisation des « gilets jaunes » n'exprime pas un refus de l'écologie, mais une soif de justice

sociale. Ce mouvement demande en particulier que l'on taxe davantage les « gros pollueurs » plutôt que les ménages. Cette injustice s'exprime par les deux constats suivants :

- 20 % des ménages les plus pauvres consacrent plus de 7,5 % de leur budget aux carburants, contre moins de 4 % pour les 10 % les plus riches ;
- les entreprises polluantes inscrites dans le marché carbone européen profitent d'un prix de la tonne carbone bien plus faible et de facilités auxquels les ménages, artisans et petites entreprises n'ont pas accès.

La transition vers une société plus écologique ne pourra se faire sans justice sociale.

Rappelons que le groupe TOTAL a publié le 26 juillet dernier un bénéfice net en augmentation de 83 %, s'élevant à 3,72 milliards de dollars.

En conséquence, le Conseil régional, réuni le 20 décembre 2018, à Orléans :

- **soutient l'interpellation du groupe TOTAL lancée le 23 octobre par 13 collectivités sur la nécessité de mettre en conformité son plan de vigilance, en y intégrant des actions en matière d'atténuation du risque climatique et de prévention des atteintes graves à l'environnement et aux droits humains, à la hauteur des dommages occasionnés ;**
- **s'associerait à ces collectivités, dans l'éventualité où TOTAL ne corrigeait pas son plan de vigilance en 2019, pour engager une action en justice avec mise en demeure.**

Adopté à la majorité

Pour: groupes Socialistes, Radicaux et Démocrates, Ecologiste, Union de la Droite et du Centre (hormis Nicolas Forissier), Pierre Commandeur

Contre : groupe Rassemblement National, Alexandre Cuignache

Abstention : Nicolas Forissier